



Conseil de Communauté Publié le : 08/10/2025

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 21h07

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°69), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°69), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Julie CHETTOUH (à compter de la question n°69), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°69), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°42 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 62), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, M. Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Francois :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5), **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN (à compter de la question n°5), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°48 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Brailans :** M. Alain BLESSEMILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champoux :** M. Romain VIENET, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Rancenay :** Mme Nadine

DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER , **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Aurélien LAROPPE

Procurations de vote : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon** : M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°68 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Benoît CYPRIANI, Mme Claudine CAULET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Aline CHASSAGNE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Claude VARET (à compter de la question n°69), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Christine WERTHE, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 43), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAERHR, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 5), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Sylvie WANLIN à Mme Julie CHETTOUH
Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS à M. Jean-Pierre JANNIN, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD à Mme Lorine GAGLILOLO, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT à M. Franck RACLOT, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE à M. Gilles ORY, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°4 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2025/2025.00299

Rapport n°45 - Actions recherche et innovation - Soutien au programme "Innovation - Attractivité - Microtechniques" année 2025 porté par le Pôle des Microtechniques

**Actions recherche et innovation - Soutien au programme "Innovation -
Attractivité - Microtechniques" année 2025 porté par le Pôle des
Microtechniques**

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	27/08/2025	Favorable
Bureau	11/09/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Actions recherche et Innovation Fonctionnement »	Montant prévu au budget 2025 : 270 240 € Montant de l'opération : 65 000 €

Résumé :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques (PMT) aux côtés de l'Etat, de la Région et des autres acteurs économiques du territoire

Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises, les entités de recherche et d'attractivité pour le territoire.

Compte-tenu des engagements croissants de GBM sur les sujets d'innovation tous secteurs d'excellences confondus, notamment dans les secteurs de la Santé (medTechs, biotechs, biothérapies et bioproduction), et des Microtechniques dans différents champs d'applications (spatial, luxe, etc.), les deux partenaires ont conjointement défini un programme d'actions visant à consolider la stratégie de développement économique de GBM, en renforçant les capacités d'innovation et d'attractivité du territoire, ainsi que de ses acteurs.

Afin d'accompagner ce programme, il est proposé une subvention de 65 000 € au titre de l'année 2025.

Présentation synthétique du Pôle des Microtechniques (PMT)

Le PMT fait partie des 55 pôles de compétitivité relabellisés par la Direction générale des entreprises de l'Etat (DGE) pour la phase V de la politique de soutien aux pôles de compétitivité (2023-2026).

En 2024, le Pôle fédère 277 membres (+11% par rapport à 2023), dont 68% d'industriels, et déploie ses activités principalement sur les marchés de la Santé, de l'Aéronautique-Spatial-Défense et du Luxe, ce qui se traduit, de manière structurelle, par l'existence de 2 clusters internes : PMT Technologies de la Santé et PMT Aéronautique Spatial Défense.

En termes de moyens, le Pôle dispose d'un budget annuel de l'ordre de 2,1M€, dont 52% émanant de partenaires privés et rassemble une équipe de 12 personnels permanents sous le pilotage du directeur Monsieur Renaud Gaudillière. En termes de gouvernance, le PMT est présidé par Monsieur Laurent Deschamps et le bureau est composé de dirigeants de sociétés (Statice, Pixee Medical, Créatemps, Alstom, AC Automation, Dixi Medical, Crossject), de directeurs d'écoles d'ingénieurs (ISIFC, Supmicrotech-Ensmm) et d'acteurs de la recherche (FEMTO-ST et l'EFS BFC).

Le siège est localisé à Besançon, un bureau est ouvert sur Dijon.

Au titre des **résultats marquants de l'année 2024**, il convient de signaler la formalisation d'une nouvelle stratégie du Pôle, la signature de deux nouveaux partenariats avec l'Agence de l'Innovation de Défense (AID/DGA) et l'Agence Régionale de Santé BFC, ainsi que la réalisation d'une étude de préfiguration d'un potentiel 3^e cluster « Technologies du Luxe ».

Les axes du programme « Innovation – Attractivité – Microtechniques » année 2025

Considérant les enjeux pour le territoire dans les secteurs de la Santé (medTechs, biotechs, biothérapies et bioproductions) et des Microtechniques dans différents champs d'applications (spatial, luxe, etc.), les deux partenaires ont conjointement défini un programme d'actions territorialisées visant à consolider la stratégie de développement économique de GBM, en renforçant les capacités d'innovation et d'attractivité du territoire, et de ses acteurs.

En 2025, il se décline autour de deux grands axes et de sous-actions spécifiquement déployées sur le territoire de GBM et à destination de ses acteurs (détail du programme dans la convention en annexe)

Axe 1 : Renforcer l'attractivité de l'écosystème Santé de GBM

- Approfondissement du travail de cartographie et de construction d'argumentaires dans le champ de la Santé ;
- Appui à l'action promotionnelle et commerciale par des actions de communication, notamment de relations presse, de mise en relation des prospects avec les acteurs locaux, ainsi que de collaborations internationales ;
- Appui à la réflexion et à la veille stratégique, etc.

Axe 2 : Animations de l'écosystème GBM

- Organisation et montée en puissance de l'édition 2025 des Innovative Therapies Days (ITD) ;
- Contribution et appui à d'autres animations : MedFit BioFit, actions des Campus des métiers et des qualifications (CMQ) Microtechniques et Systèmes Intelligents et Santé, Fête de l'innovation, etc.

Afin de concrétiser la mise en œuvre de ce programme, il est proposé un soutien à hauteur de 65 000€.

► Rappel du soutien de GBM

PMT – convention territorialisée – Bio Innovation	2021	2022	2023	2024
Soutien de GBM	65 000€	65 000€	65 000€	65 000€

Mme Frédérique BAEHR (2) et MM. Sébastien COUDRY (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Vote le programme « Innovation – Attractivité – Microtechniques » au titre de l'année 2025,**
- **Vote le soutien de Grand Besançon Métropole au Pôle des Microtechniques, à hauteur de 65 000 €, sous forme de subvention, pour mettre en œuvre le programme,**
- **Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 4

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Aurélien LAROPPE
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon



CONVENTION

Soutien au programme « Innovation – Attractivité – Microtechniques » année 2025 porté par le Pôle des Microtechniques

ENTRE :

La COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE, dont le siège est situé à La City 4 rue Gabriel-Plançon 25043 Besançon Cedex, représentée par sa Présidente Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée à signer la présente convention par délibération n°2025/2025..... du Conseil de Communauté de Grand Besançon Métropole en date du 25/09/2025, Ci-après désignée « **GBM** »,

d'une part,

Et

Le PÔLE DES MICROTECHNIQUES (PMT), dont le siège est situé 18 rue Alain Savary, représenté par son Président, Monsieur Laurent DESCHAMPS, dûment habilité à signer la présente convention, Ci-après désigné « **PMT** » ou « **le Pôle** »,

d'autre part

PREAMBULE

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques (PMT) aux côtés de l'Etat, de la Région et des autres acteurs économiques. Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises, les entités de recherche et d'attractivité pour le territoire.

Compte tenu des engagements croissants de GBM sur les sujets d'innovation tous secteurs d'excellences confondus, notamment dans les secteurs de la Santé (medTechs, biotechs, biothérapies et bioproductions) et des Microtechniques dans différents champs d'applications (spatial, Luxe, etc.), les deux partenaires ont conjointement défini un programme d'actions visant à consolider la stratégie de développement économique de GBM, en renforçant les capacités d'innovation et d'attractivité du territoire, et de ses acteurs.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Grand Besançon Métropole apporte son soutien au Pôle des Microtechniques en 2025 et de définir les modalités de

versement d'une subvention de 65 000 €. Cette subvention spécifique est attribuée au Pôle afin de concrétiser la mise en œuvre du programme « Innovation-Attractivité-Microtechniques » année 2025.

Article 2 - Programme d'actions

Le Pôle des Microtechniques s'engage à conduire les actions du programme détaillé ci-dessous, adossé à un budget prévisionnel de 130 000 € TTC figurant en annexe 1.

Axe 1 : Attractivité Ecosystème Santé GBM

1-1.Approfondissement du travail de cartographie et d'argumentaires en Santé réalisé en 2024

- Benchmark : examen des argumentaires déployés par d'autres EPCI ou territoires de référence en Santé (Dijon, Strasbourg, Grenoble, Lyon) et comparaison avec les argumentaires de GBM / Temis ;
- Suite au benchmark, contribution aux argumentaires en fonction des cibles retenues et à destination des filières Medtech et Biotech.

1-2.Appui à l'action promotionnelle et commerciale

- Appui à la fabrication des outils supports à la promotion par l'équipe communication de PMT ;
- Appui à GBM lors de visites d'intérêt sur le territoire GBM et mises en relation des prospects avec des acteurs de l'écosystème de Santé de GBM (industriels, investisseurs, porteur de projets) ;
- Organisation d'une mission d'exploration de collaborations avec la Suisse (Bâle) et l'Allemagne (Fribourg en Brisgau, en appui avec les équipes Relations Internationales de la ville de Besançon dans le cadre du jumelage) ;
- Rédaction de communiqués de presse à destination de GBM et transmission aux représentants de GBM (Direction Relations Elus et Direction économique) des retombées presse.

1-3.Appui à la réflexion

- Apport de l'expertise santé du PMT aux groupes de travail sur l'offre de services de la technopole Temis ;
- Participation aux 2 ateliers de travail pilotés par GBM dans le cadre de la construction du SLESRI de la CU ;
- Echanges réguliers avec le service communication de la direction économique de GBM pour veiller à la mise à jour des contenus et supports de la CU.

Axe 2 : Animations de l'écosystème GBM

2-1. Edition 2025 des Innovative Therapies Days (ITD)

En 2024, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'est dotée d'une feuille de route Biothérapies-Bioproduction (2024-2028) portant une ambition forte visant à « augmenter la notoriété de l'écosystème régional et faire connaître la chaîne de valeur et ses atouts ». Le renforcement d'événements locaux comme les « Innovative Therapies Days » (ITD) constituent une première « brique » d'action à consolider. Il est attendu des actions sur les axes suivants :

- **Equipe d'organisation**

L'équipe d'organisation a la charge de la production de l'évènement, de la production et la diffusion des éléments de communication. Elle est constituée de collaborateurs du PMT et est présente lors de l'évènement.

- **Création et diffusion de contenus multi-supports**

- outils de présentation et de promotion au format print/digital déclinés par « cible » : chercheurs et industriels ;
- rédaction de « portraits » d'industriels, de chercheurs, de Key Opinion Leaders ;
- Posts LinkedIn sur la page dédiée à ITD ;
- Mise à jour du site web dédié (<https://www.innovativetherapiesdays.com/>) ;

- Paramétrage de la plateforme de réservation et de prise de rendez-vous BtoB.

- **Comité scientifique et recrutement pour son élargissement**

Le comité scientifique a la charge de l'élaboration du programme, son contenu scientifique, l'identification et la mobilisation des conférenciers d'intérêt. Constitué des membres « fondateurs » bénévoles (UMR Right, MIP, PMT Santé, RD-Biotech), il s'élargit en recrutant des professionnels référents et bénévoles, d'envergure nationale et internationales (en 2024 : CHU Montpellier, Université Aix Marseille, IQVIA, ISCG, MABDESIGN). Piloté par le PMT, il se réunit autant que nécessaire et est présent lors de l'évènement en assurant son animation.

- **Installation d'un comité de pilotage**

Il est prévu d'installer un comité de pilotage dont les membres contribueront aux orientations stratégiques et sauront mobiliser leur réseau professionnel pour décupler la notoriété et le rayonnement de l'évènement (prévisionnellement - industriels : GILSON, POLEPHARMA, URGO Medical et VETOQUINOL, Recherche : UMR Right, UMR 1231, Institut FEMTO-ST, Institutionnels : Région BFC, AER BFC). Ce comité de pilotage se réunira 2 fois par an.

- **Prospection et promotion d'ITD**

Il est prévu une prospection digitale et des relances en direct des participants à l'évènement (visiteurs, industriels et conférenciers) par l'équipe d'organisation et le comité scientifique sur base de la CRM du PMT et du réseau apporté par le comité de pilotage. Il est convenu que les partenaires du PMT (en particulier : PolePharma, MabDesign, l'ensemble des pôles de compétitivité en Santé) assurent un relais d'information au niveau national.

- **Organisation de l'édition 2025 des « Innovative Therapies Days »**

Cette édition se tiendra les 08-09-10.10.2025 à Besançon.

- **Production du bilan post- évènement**

Un bilan sera établi en fin d'évènement. Il précisera entre autres, la volumétrie et nature des participants (public académique/chercheurs, industriels, conférenciers ; part de régionaux, nationaux et internationaux), le bilan économique de l'évènement et intégrera une enquête de satisfaction. Ce bilan sera partagé en comité de pilotage et auprès du comité scientifique.

2-2. Autres animations

- Medfit Biofit : contribution de PMT à l'animation du stand pour la promotion des medtech et biotech
- Appui au Campus des métiers et des qualifications d'excellence en Santé (CMQE Santé) pour l'expérimentation de stages mutualisés inter-entreprises (présentations d'entreprises aux jeunes)
- Appui au CMQ MSI : invitations d'une délégation de jeunes sur le Salon SIAE Bourget 2025
- Préparation et intervention à la table ronde de la « Fête de l'innovation 2025 » organisée par la Fabrique du numérique.

Article 3 - Montant et modalités de versement de la subvention

Grand Besançon Métropole attribue au Pôle des Microtechniques une subvention de 65 000 € pour l'année 2025, pour un budget global de 130 000 € TTC, pour la mise en œuvre du programme décrit à l'article 2.

Ce montant d'aide est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- **100 %, soit 65 000 €, à la signature de la présente convention.**

Le Pôle des Microtechniques s'engage à fournir en fin de programme, en deux exemplaires, les comptes annuels certifiés avec justificatif de dépenses du dit programme ainsi que le rapport d'activité qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en cohérence avec le programme détaillé à

l'article 2 de la présente convention, conformément à l'article L 1611- 4CGCT et la loi 2000-321 du 12 avril 2000.

Article 4 - Durée et délai de validité

La présente convention est conclue au titre de l'année 2025. Elle prendra effet à compter de sa date de signature par les parties et cessera avec la transmission des pièces mentionnées à l'article 3 au plus tard le 30 avril 2026.

Le Pôle des Microtechniques s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 5 - Obligations du Pôle des Microtechniques

Le Pôle des Microtechniques s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini aux articles 1^{er} et 2 de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de Grand Besançon Métropole au profit d'un autre organisme.

Le Pôle des Microtechniques accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à mentionner le soutien financier de Grand Besançon Métropole, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la communauté urbaine lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le Pôle des Microtechniques décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de Grand Besançon Métropole, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée. Ses modalités d'utilisation doivent être autorisées par Grand Besançon Métropole.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à prendre attache de Grand Besançon Métropole systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

Article 6 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de Grand Besançon Métropole sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 7 - Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à la communauté urbaine et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

Grand Besançon Métropole pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide ;
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide ;
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions de l'article 4 et l'article 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure et restée sans effet.

Article 9 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement la Présidente de Grand Besançon Métropole et le Trésorier Payeur de Grand Besançon Métropole.

Fait en deux exemplaires à Besançon, le

**Le Président
du Pôle des Microtechniques**

**La Présidente
de Grand Besançon Métropole**

Monsieur Laurent Deschamps

Madame Anne Vignot

Annexe 1 : budget prévisionnel 2025

Dépenses en € TTC

Axe 1 : Attractivité Ecosystème Santé GBM		
	Quantité	Montant
1.1 Approfondissement du travail de cartographie et d'argumentaires en Santé		
- Chargé de mission cluster PMT Santé (travaux)	25	8 750 €
- Manager de l'innovation en Santé (travaux)	25	10 000 €
- Directeur (travaux, pilotage)	15	9 750 €
- Groupes de travail (argumentaires, cibles) et réunion de restitution (benchmark)	5	1 750 €
- Supports de restitution (Benchmark)	1	2 500 €
- Déplacements	5	1 250 €
TOTAL 1.1		34 000 €
1.2 Appui à l'action promotionnelle / commerciale		
- Chargé de mission cluster PMT Santé (travaux)	20	7 000 €
- Manager de l'innovation en Santé (travaux)	20	8 000 €
- Directeur (participation et pilotage)	12	7 800 €
- Responsable communication (travaux)	15	3 750 €
- Groupes de travail (supports)	5	1 750 €
- Supports à l'action de promotion	2	5 800 €
- Communiqués de presse et compilation des retombées	5	7 500 €
- Déplacements	2	4 000 €
TOTAL 1.2		45 600 €
1.3 Appui à la réflexion		
- Directeur (travaux)	10	6 500 €
- Chargé de mission cluster PMT Santé (travaux)	10	3 500 €
- Manager de l'innovation en Santé (travaux)	6	2 400 €
- Responsable communication (travaux)	4	1 000 €
- Déplacements	4	1 000 €
TOTAL 1.3		14 400 €
TOTAL 1.		94 000 €
Axe 2 : Animations de l'écosystème GBM	Quantité	Montant
Edition 2025 des « Innovative Therapies Days »	1	30 000 €
Contribution à l'animation du stand GBM sur MedFit Biot	1	5 000 €
Appui aux CMQE Santé et MSI	1	500 €
Appui à la « Fête de l'innovation 2025 »	1	500 €
TOTAL 2.		36 000 €
TOTAL PROGRAMME		130 000 €

Recettes € TTC

Axe 1 & Axe 2	Montant
Autofinancement PMT	65 000 €
Subvention GBM	65 000 €
TOTAL PROGRAMME	130 000 €